

DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 20 mai 2025

Délibération n° 2025 – 20/05/2025 – 5

Élections de représentants au sein des commissions CVEC et FSDIE

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'université Bourgogne Europe
- VU la délibération n°2023-17/10/2023-3 du 17 octobre 2023 approuvant les statuts de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)
- VU la délibération n°2024-14/05/2024-11 du 14 mai 2024 approuvant la charte du bon usage de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19	Membres présents : 28 Membres représentés : 8 Total : 36
---	--

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **désigne les représentants des personnels et des étudiants au sein des commissions CVEC et FSDIE :**

COMMISSION CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

- ✓ Un représentant des enseignants-chercheurs ou enseignants élu par le conseil d'administration parmi les membres élus au sein du conseil d'administration ou à la commission de la formation et de la vie universitaire
 - **Olivier POLITANO**
Élu avec 33 voix pour et 3 abstentions
- ✓ Un représentant des personnels BIATSS élu par le conseil d'administration parmi les membres élus au sein du conseil d'administration ou à la commission de la formation et de la vie universitaire
 - **Guy-Daniel LIGAN**
Élu avec 36 voix pour (unanimité)
- ✓ Quatre représentants des étudiants du conseil d'administration
 - **Julian DEMANGEOT**
 - **Amina SOUMANA ZAMO**
 - **Rose JANOSKA**
 - **Jean FEVRE**
Élus avec 36 voix pour (unanimité)

- ✓ Un représentant des instituts paramédicaux (conventionnés avec l'université) désigné par le conseil d'administration parmi les directeurs ou directrices de ces instituts

- **Sophie NOURRY**

Élue avec 36 voix pour (unanimité)

- ✓ Trois personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration sur proposition du président de l'université

- **Denis HAMEAU**

- **Françoise HERVET**

- **Jérémy PINTO**

Élus avec 33 voix pour et 3 abstentions

COMMISSION FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)

- ✓ Un représentant des enseignants-chercheurs du conseil d'administration

- **Christelle SERÉE-CHAUSSINAND**

Élue avec 13 voix pour (unanimité)

- ✓ Un représentant des personnels BIATSS du conseil d'administration

- **Guy-Daniel LIGAN**

Élu avec 7 voix pour (unanimité)

- ✓ Deux représentants des étudiants du conseil d'administration

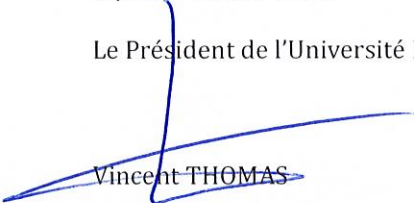
- **Antoine SABATIER**

- **Jean FEVRE**

Élus avec 7 voix pour (unanimité)

Dijon, le 21 mai 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

 Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

QUESTIONS STATUTAIRES – CA du 20 mai 2025

Listes des représentants à élire au sein des commissions CVEC et FSDIE

COMMISSION CVEC

- Un représentant des enseignants-chercheurs ou enseignant élu par le conseil d'administration parmi les membres élus au conseil d'administration ou à la commission de la formation et de la vie universitaire
- Un représentant des personnels BIATSS élu par le conseil d'administration parmi les membres élus au conseil d'administration ou à la commission de la formation et de la vie universitaire
- Quatre représentants des étudiants du conseil d'administration
- Un représentant des instituts paramédicaux (conventionnés avec l'université) désigné par le conseil d'administration parmi les directeurs ou directrices de ces instituts
- Trois personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration sur proposition du président de l'université

COMMISSION FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)

- Un représentant des enseignants-chercheurs du conseil d'administration
- Un représentant des personnels BI A TSS du conseil d'administration
- Deux représentants des étudiants du conseil d'administration